



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST

Référence / Numéro de dossier: 331-128/239183

Certificat CFST

Conformément à la directive CFST 6508

La Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail CFST certifie par la présente que l'organisme responsable de la solution par branche pour la sécurité au travail et la protection de la santé

Industrie de la scierie et du bois (CFST n° 11)

conformément à la directive CFST susmentionnée sur l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (CFST 6508, directive MSST) et l'applique avec efficacité. La preuve a été fournie dans le cadre de l'audit de certification et est documentée dans le rapport n° **BLA-2023-1103**.

Ce certificat est valable uniquement en liaison avec la réalisation réussie de l'audit.

Numéro de certificat :
BLZ-2023-1103

Ce certificat est valable jusqu'au :
30.04.2028

Lucerne, 23 mai 2023

Responsable du suivi des branches
Suva

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST
Responsable du service MSST

Andres Moser

Eric Montandon

Commission fédérale de coordination
pour la sécurité au travail CFST
Eric Montandon
Alpenquai 28b, 6005 Lucerne
Tél. 041 419 51 32
eric.montandon@ekas.ch
www.ekas.ch